



Procès-verbal No 18 Séance du 26 août 2019

Présidence : Monsieur Daniel Rosetti

Monsieur le Président ouvre cette 18^e séance de la législature à 20h20. Il souhaite la bienvenue aux membres du Conseil, à M. le Syndic, à Messieurs les membres de la Municipalité, à Monsieur Alain Künzler, 1^{er} vice-président, à Madame Emmylou Maillard, deuxième vice-présidente, à Madame la secrétaire, à Messieurs les huissiers, à Mme et Monsieur les scrutateurs, à Monsieur le représentant de la presse régionale et cantonale, ainsi qu'au fidèle public dont la présence le réjouit.

Premier objet Appel

Excusés : Madame Lorianne **Foretay**
Messieurs Gilberto **Alemanni**, Christian **Agnelot**, Sébastien **Authouart**,
Hubert **Bally**, Noureddine **Ghennoune**, Bernard **Haldemann** et
Gaëtan **Uldry**

L'appel fait constater la présence de 42 conseillers/50, les 8 personnes absentes ont pris la peine de s'excuser.

Le quorum étant atteint, **M. Rosetti** soumet aux conseillers l'ordre du jour

Deuxième objet Adoption de l'ordre du jour

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Message de M. le Président
4. Adoption du procès-verbal No 17 du 17 juin 2019
5. Correspondance
6. Préavis municipaux et nomination des commissions
7. Communications de la Municipalité
8. Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets
9. Divers, questions et vœux

Cet ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Troisième objet
Message de M. le Président

En préambule, **M. le Président** fait part de ses condoléances en son nom propre et au nom du conseil à M. René Gfeller, qui a perdu sa maman, ainsi qu'à M. Etienne Favez, qui a perdu son beau-père. Il a pu s'entretenir avec René et Etienne. Les deux lui ont dit que ces 2 personnes âgées se sont endormies paisiblement et entourées de leur famille respective. Il prie le Conseil de se lever afin de respecter une minute de silence en leur mémoire, ainsi que pour toutes les personnes qui ont été touchées par le décès d'un proche.

Avant de débiter son message, **M. le Président** dit qu'il a eu l'honneur et le plaisir de représenter le Conseil communal aux manifestations suivantes :

1. le mercredi 3 juillet à l'accueil des nouveaux habitants.
2. le jeudi 1er août à l'occasion de la fête nationale.
3. le dimanche 17 août au brunch d'été à Pré-Giroud.
4. le vendredi 23 août à la cérémonie de passation des pouvoirs du conseil communal.
5. le samedi 25 août lors des différentes cérémonies qui ont marqué l'inauguration de notre belle patinoire désormais couverte

« Vallorbe,

Le 27 août 2018, M. Marcel Anex prenait ses fonctions comme Président et annonçait dans son discours qu'il avait grandi dans l'est vaudois, plus précisément à Ollon, puis qu'il était arrivé plus tard à Vallorbe. Aujourd'hui c'est à nouveau quelqu'un qui vient de l'est vaudois, un peu plus à l'ouest, dans la région de Vevey, qui a l'honneur de présider ce Conseil. Durant mes années d'enfance et d'adolescence, je n'ai pas beaucoup entendu parler de Vallorbe. Comme beaucoup de vaudois, j'y avais passé quelques fois, en transit ou pour visiter les sites touristiques. Pour quelqu'un venant de la Riviera, du Lavaux, Vallorbe restait un peu lointain. Puis, quelques années plus tard, en ma qualité de jeune conseiller communal dans la commune de Saint-Saphorin/Lavaux, j'ai eu l'occasion de venir à Vallorbe avec une sortie annuelle du Conseil en mai 1994. Déjà à cette date, j'ai été ravi de visiter le Fort du Pré-Giroud et la vue en redescendant m'avait émerveillé. Une année plus tard, mon frère Gabriel qui a fait un apprentissage aux CFF, m'annonce qu'il vient travailler à Vallorbe. Il y a pris un appartement et j'ai ainsi eu l'occasion de venir lui rendre visite à plusieurs reprises ce qui m'a permis de mieux connaître Vallorbe et d'y avoir d'excellents souvenirs. Puis mon frère a quitté Vallorbe et je n'ai plus trop entendu parler de Vallorbe, jusqu'en avril 1998, où j'ai reçu un téléphone d'un ancien conseiller communal, M. Jean-Philippe Dépraz, Directeur des écoles, qui me proposait du travail à Vallorbe. Je me suis rendu à un premier entretien le vendredi de l'Ascension. Cette entrevue s'est très bien passée, le contact fut très agréable, et malgré d'autres offres, j'ai accepté avec plaisir la place que l'on me proposait à Vallorbe, sans savoir combien de temps j'allais y rester.

Durant une année, soit de 1998 jusqu'en 1999, j'ai fait les trajets, ce qui me pesait, alors nous nous sommes installés, mon épouse et moi-même à la rue du Simplon 14 ; appartement dans lequel nous sommes restés jusqu'en 2003. Ensuite nous nous sommes installés à la Rue de Lausanne où nous habitons toujours. Au fur et à mesure des années qui ont passées, j'ai appris à connaître le village, ses habitants, notamment à travers diverses associations, je pense à la Persévérance, à l'ARAC, une ancienne galerie d'art qui n'existe plus. Ces deux associations m'ont permis de mieux connaître les vallorbiens et vallorbières. Je suis toujours là, 20 ans plus tard, heureux et fier d'être vallorbien. Je me sens bien à Vallorbe et ma famille également. A ce sujet, je vous raconterai deux anecdotes : Ma fille Gladys, alors que nous étions en décembre 2015 au Rwanda, à plus de 10'000 km de Vallorbe, me dit qu'elle veut à tout prix aller patiner, au Rwanda difficile lui ai-je répondu, alors ma fille me dit, je veux aller à la patinoire de Vallorbe. Quant à mon autre fille Morgane, elle m'a dit dernièrement, je suis de Vallorbe, ma vie est à Vallorbe et je fais mienne cette phrase de ma fille.

Après ces souvenirs, faisons place à l'actualité et à l'avenir. **M. Rosetti** annonce que cette année va être chargée. Tout d'abord, il y aura ce vendredi le traditionnel tournoi à 6 de football, il encourage les conseillers et conseillères à venir supporter l'équipe du Conseil. Les élections fédérales s'approchent ; deux membres de ce Conseil sont candidats pour ces élections, Mlle Emmylou Maillard sur la liste des jeunes UDC et M. Luc-Olivier Stramke sur la liste des jeunes PLR. **M. le Président** rappelle également que M. Stramke organise le vendredi 6 septembre une petite réception conviviale pour lancer sa campagne, ici-même sur la presqu'île. Pour le dépouillement du 20 octobre, il invite les personnes libres ce jour-là, à s'inscrire auprès de la secrétaire afin d'aider à ce dépouillement. Il y aura également un événement important les JOJ 2020 à Lausanne. On a eu un avant-gout de ces jeux, lors de l'inauguration de la Patinoire, puisque la mascotte et le directeur exécutif étaient présents. La cérémonie des drapeaux aura bientôt lieu à Lausanne, réunissant presque toutes les communes du Canton ; une petite cérémonie aura lieu au retour à Vallorbe. Des détails seront communiqués ultérieurement.

Enfin, **M. Rosetti** fait remarquer que plusieurs travaux vont débiter dans notre localité, la Municipalité nous donnera quelques informations en temps utiles. **M. le Président** annonce cependant que le trafic à la douane va être perturbé et dévié durant 6 semaines car le toit et la guérite de la douane française vont être refaits.

En conclusion, **M. Rosetti** dit qu'un programme varié et intéressant nous attend tous pour les mois à venir.

Quatrième objet

Adoption du procès-verbal No 17 du 17 juin 2019

M. J.-A. Chezeaux, en page 9, son intervention, dit qu'il s'agit de la **bibliothèque municipale et scolaire** et non la *bibliothèque religieuse*

Le procès-verbal No 17 est ensuite adopté à l'**unanimité, sans remarque**

Cinquième objet
Correspondance

- Correspondance de Mme Christine Rochat-Andrey du 10 juillet 2019

*« Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,*

Il y a quelques semaines c'est avec fierté que j'expliquais à mes collègues « de la ville » qui me raillent souvent sur mon choix de lieu de vie, que dans notre « trou » les élèves bénéficient d'un endroit magnifiquement aménagé pour faire « l'école en forêt ». Je leur expliquais aussi, que régulièrement lors de nos balades près de cet endroit, nous découvrons des œuvres d'art éphémères qui mettaient de la couleur dans nos journées.

Et puis, j'ai entendu parler de l'installation d'une « exposition » sur les dinosaures. Je trouvais alors l'idée plutôt bonne, choisir la forêt près des grottes lieu magnifique, dans lequel les dinosaures pourraient être présentés « comme dans leur lieu de vie naturel ». J'étais d'autant plus rassurée que j'ai pu lire dans l'extrait du P.V du Conseil paru dans le journal de Vallorbe, que l'organisateur était respectueux du milieu naturel.

Et par un beau dimanche, un couple s'arrête devant chez nous, ces personnes me demandent où ils peuvent manger à midi. Je les renseigne, leur suggère les Grottes, ils me disent qu'ils en viennent. Ils partent et j'entends la dame qui dit: « et bien, faire tant de route pour voir ces horreurs de reproductions » et son mari de répondre : « moi ce qui me choque c'est le choix de l'endroit, celui qui a autorisé cela doit avoir reçu une jolie boîte de chocolat ».

Ceci m'interpellant, j'ai voulu voir et malheureusement ce que j'ai vu m'a abasourdie. Respectueux de l'environnement vous dites ? Alors nous n'avons pas le même sens du mot respect. Parce que pour moi, des banderoles, des chaises en plastique posées sur un sol aménagé de je ne sais quoi, ce n'est pas respecter l'écosystème fragile de cet endroit magnifique.

Que dire de ces représentations de dinosaures, aussi crédibles que la poupée Barbie. Ceci n'est donc ni plus ni moins qu'un parc d'attractions dont le but est de faire du « fric » à tout prix. Ne croyez-vous pas que Vallorbe a suffisamment d'occasions de faire parler d'elle en des termes peu élogieux, pour en ajouter une couche ? Est-ce vraiment en ces termes que vous voulez faire connaître Vallorbe ?

Alors que le groupe de Transition fait un magnifique travail pour (r)éveiller la conscience écologique de la population vallorbière, quelqu'un se donne le droit de valider ce projet.

Mon sentiment balance entre tristesse et colère.

Colère parce que cet endroit, après l'ancienne pisciculture où j'allais avec tant de plaisir me balader après une journée de travail dans des bureaux à 30°, m'est désormais interdit et ce pour plusieurs mois.

Tristesse parce que ces milliers de pas vont détruire, de façon définitive pour certaines espèces, ce milieu naturel qui est une des raisons d'être fiers de Vallorbe.

J'ai lu quelque part que M. Sébastien Lassueur disait que cette exposition était un bien pour la région, pour quelle région ? Pourquoi ne pas l'installer sur les bords du lac à Yverdon ?

Je vous saurais par conséquent gré de bien vouloir m'éclairer sur deux points :

- *Est-ce que les citoyens qui paient leurs impôts vont se voir dédommagés pour être spoliés de l'accès durant tout l'été à l'un des plus beaux endroits de notre commune ?*
- *En ma qualité de citoyenne qui vote, je souhaiterais connaître le/s nom/s de celles et ceux qui ont validé cette installation. Il me serait en effet extrêmement désagréable de savoir que j'ai voté pour elles/eux, le savoir me permettrait de ne pas renouveler cette grossière erreur.*

Je profite de ce courrier pour vous remercier, Mesdames, Messieurs, pour le travail accompli et pour le temps consacré à notre commune. Je vous présente, Monsieur le Président, Madame, Monsieur les Conseillers communaux, mes salutations les meilleures.

Christine Rochat-Andrey »

- Correspondance de M. et Mme Philippe et Maryse Rüegger du 21 août 2019

« Concerne : Sécurité des enfants de la Rue de la Five et Rue du Midi

Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux,

De par notre situation géographique et la vue que nous avons sur la Rue de la Five et Rue du Midi, nous vous informons des risques élevés d'accidents dus à l'activité des enfants du quartier.

Le nombre d'enfants a énormément augmenté ces dernières années. Ils jouent à l'extérieur et se promènent à vélo, trottinette ou autre moyen de locomotion, ce qui est tout à fait normal pour des enfants et cela nous réjouit. Nous avons la chance d'habiter un village avec des quartiers où ceci est encore possible.

Parallèlement le nombre de véhicule et d'habitants dans le quartier a également augmenté, sans parler des trois bâtiments qui doivent encore être construits.

Voici ce qui est d'actualité :

- *La rue du Midi n'est pas très large et des véhicules y sont stationnés à longueur de journée, ce qui laisse le passage pour un seul véhicule.*
- *Aucun croisement n'est possible.*
- *Les enfants descendent de la Rue de la Five directement sur la rue du Midi, bien évidemment sans regarder, jouent également à la balle ou autres jeux d'enfants.*
- *La plupart du temps les automobilistes n'adaptent pas leur vitesse, même à 40km/h, cela est déjà trop.*

A plusieurs reprises nous avons constaté des situations très dangereuses et nous estimons que quelque chose soit entrepris rapidement pour la sécurité de nos enfants

Nous proposons les solutions suivantes afin de sécuriser au mieux le quartier :

- *Faire la Rue du Midi à sens unique, Rue de l'Agriculture → Rue de Lausanne serait l'idéal.*
- *Mettre un gendarme couché juste avant le carrefour Rue du Midi, Rue de la Five (élément à poser sur la chaussée).*
- *Limier la rue à 30km/h*
- *Dans un premier temps mettre un radar indicatif de la vitesse, conseillée à 30 km/k.*

Considérant que la sécurité des enfants n'a pas de prix, merci de l'attention que vous porterez à cette demande.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information.

En vous remerciant de votre bienveillante attention, nous vous prions d'agréer Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux, nos meilleures salutations.

Philippe et Maryse Rüegger »

- **Correspondance anonyme. Ce courrier ne sera donc pas lu puisqu'elle est anonyme.**

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, en réponse au courrier de Madame Christine Rochat-Andrey, dit qu'il se réjouit tout d'abord que cette citoyenne vante notre village aux citadins et qu'elle apprécie le canapé forestier vers la piste – Vita pour faire l'école en forêt. Projet magnifique réalisé par notre service forestier.

Concernant les dinosaures, il précise qu'il intervient une avant-dernière fois sur ce sujet, puisque la dernière sera en décembre pour donner réponse à l'intervention de Monsieur le Conseiller Patrice Künzler qui avait demandé l'impact touristique sur cette exposition.

Une fois de plus, que cette exposition plaise ou non, chacun son opinion, il a également la sienne. Cette expo est maintenant en place jusqu'au 2 novembre qu'on le veuille ou non. Il répète également une fois de plus que la zone du biotope de la Source n'est pas à l'endroit où sont déposées ces bestioles mais que le biotope est sur la rive de l'Orbe qui est cette année protégé complètement des courses d'école et autres pique-niqueurs... Mais il est vrai également que ce coin de forêt, dans son ensemble est tellement magnifique qu'on se réjouit de le retrouver en novembre.

Madame Rochat Andrey dit dans son courrier qu'elle a lu le PV du Conseil communal du 29 avril où il disait que l'organisateur était respectueux de la nature. Si cette citoyenne avait lu complètement le PV, elle aurait déjà la réponse à sa 2ème question. A savoir qui a validé cette manifestation.

En réponse à la première question : M. Schwerzmann pense que les 1550 ha de forêts communales restants à sur les 1600 que nous avons la chance de posséder, suffise à son avis, largement, pour peut-être redécouvrir de nouveaux endroits pour 6 mois.

Pour finir, pour ce qu'il en est de la boîte de chocolat, M. le Municipal dit qu'il a la grande chance de pouvoir se servir directement quand l'envie lui prend !!!

Sixième objet

Préavis municipaux et nomination des commissions

No 04/19 Préavis municipal concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 à 2021

Ce préavis est remis à la Commission des finances pour étude et rapport

M. S. **Costantini**, Syndic, déclare concernant l'arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021 : Celui-ci prévoit principalement une baisse de 1,5 point de pourcent de l'impôt communal dès le 1er janvier prochain. Il reste à disposition de la Commission des finances afin de déterminer une date pour traiter ce préavis

Septième objet

Communications de la Municipalité

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, annonce que Monsieur Bastien Champod, apprenti au service des forêts, a brillamment réussi son CFC de forestier-bûcheron. Il a fini son contrat dans notre commune début août. Nous lui souhaitons plein succès pour les nouvelles aventures dans sa carrière professionnelle.

Comme précédemment annoncé dans son Message par M. le Président, M. le Municipal dit que nous sommes au lendemain de jours de fête pour l'inauguration de la patinoire. La fête fût belle, merci à ceux qui ont participé à cette manifestation. C'était la première et certainement l'unique fois que l'on pouvait patiner sur la rive droite de l'Orbe et bronzer et se baigner sur la rive gauche.

M. S. **Costantini**, Syndic, annonce que la Commune fera paraître, vendredi 30 août, un article dans la presse concernant les échanges de parts de l'ancienne Société Coopérative de la Patinoire des 3 Vallons et de l'Association des Amis de la Piscine de Vallorbe contre des actions de la Société Sports et loisirs de Vallorbe SA. Cette opération fait suite aux engagements pris par la Municipalité de respecter les personnes et entités ayant financé ces infrastructures sportives lors de leur construction, décision validée par le Conseil communal en 2017.

Au sujet de la ligne de TGV Lausanne – Paris via Vallorbe, vous aurez pu lire dans la presse au début de l'été qu'une mesure transitoire a été trouvée afin de compenser la suppression d'une des liaisons quotidiennes. Dès janvier 2020, chaque matin de bonne heure et en début de soirée, un train régional entre Vallorbe, Dôle et Dijon permettra, via une correspondance TGV à Dijon, d'assurer cette quatrième desserte quotidienne sur la capitale française. Deux commissions de travail, composées de personnes suisses et françaises, ont la mission de fournir aux Autorités et à la Société Lyria, les éléments leur permettant de rétablir, dès 2022, le retour à la situation qui prévaut aujourd'hui.

Dans le cadre de ces négociations, la SNCF a également annoncé la création d'un aller-retour supplémentaire Pontarlier – Frasné – Labergement-Sainte-Marie – Vallorbe circulant avec un écart d'une heure par rapport aux rames actuellement en activité depuis 2012 afin de contribuer au désengorgement du trafic routier dans la région de la douane du Creux le matin et en fin de journée. Un deuxième train pour les "frontaliers" sera dès lors bientôt mis en service.

Huitième objet

Motions, postulats, interpellations, résolutions, pétitions et projets

Il n'y a pas de motion, postulat, interpellation, résolution, pétition et projet.

Neuvième objet

Divers, questions et vœux

M. Y. **Jaillet** se fait ce soir porte-parole de M. Authouart, absent ce soir, et demande au Municipal concerné, si l'enrobé posé à la rue de l'Ancienne Poste est définitif, car il semblerait être de mauvaise qualité.

M. L. **Fiorito**, Municipal, répond que l'enrobé posé à la Rue de l'Ancienne-Poste n'est pas de mauvaise qualité. Il s'agit d'un enrobé à froid et non d'un enrobé à chaud, ce qui donne l'impression d'être de mauvaise qualité, car le grain est un peu plus grossier. L'enrobé à froid est utilisé principalement pour la réparation des nids de poules et trous dans le bitume, comblement des fissures, réparation des dégâts du gel et autres dégradations hivernales.

Ce procédé a été favorisé aussi pour des questions de coûts (entre deux et trois fois moins cher que l'enrobé à chaud). D'autre part, des travaux plus conséquents auraient été nécessaires pour la mise en séparatif des canalisations sous la route de l'Ancienne-Poste avant de poser un enrobé à chaud, la raison pour laquelle il a été choisi une solution moins onéreuse et qui permet un revêtement tout aussi carrossable en peu de temps. Le même procédé a été utilisé à la Rue de l'Orbe en direction de la route de la Raz et à la Rue du Nord (déchetterie).

M. Ch. **Lirgg** dit que temps en temps la presse rend service. En effet, en premier lieu, il revient sur le préavis No 18/18 au sujet des jardins communaux. Il s'étonne de lire sur le Journal de Vallorbe que l'endroit prévu pour ces jardins a changé, que le nombre n'est plus le même etc... Cela l'étonne, il demande une réponse à la Municipalité.

En second lieu, au sujet de la lettre de M. Michel Hangartner parue sur le dernier Journal concernant le rond-point du Creux, M. Lirgg dit qu'il a tout-à-fait raison et que l'on sait que ce giratoire dépend du Canton. Cependant, des études avaient été menées par le passé par la Municipalité, il demande ce qu'il en est à l'heure actuelle.

M. Ch. **Schwerzmann**, Municipal, répond à la première question de M. Lirgg. Effectivement suite à l'acceptation du rapport sur les jardins par le Conseil ; une première mise à l'enquête a suivi, et a provoqué une opposition des services de l'Etat de Vaud. Ils ont refusé ce projet et la Municipalité n'a pas voulu se battre contre cette décision. La Municipalité et les services communaux ont alors cherché une autre solution pour la création de ces jardins communaux. M. le Municipal s'excuse car il aurait dû parler de cette nouvelle mise à l'enquête dans les communications.

M. S. **Costantini**, Syndic en réponse à M. Lirgg annonce que les travaux d'aménagement du giratoire étaient effectivement prévus mais tel qu'il l'a annoncé lors de la dernière présentation des investissements pour 2019, ils ont dû être reportés.

La raison de ce report réside dans le fait que l'Office Fédéral des Routes (OFROU) a informé la Municipalité l'année passée que de lourds travaux visant à assainir totalement la chaussée et les canalisations entre la douane et le rond-point ainsi que le revêtement bitumineux entre le rond-point et la jonction de Ballaigues sont prévus de 2020 à 2022. Compte tenu des contraintes qui seront engendrées par ces travaux, y compris très probablement au centre du giratoire, et sur demande de l'OFROU, la Municipalité a décidé d'attendre la fin de ces réfections avant de vous proposer un projet visant à aménager le site.

M. I. **Facchinetti** souhaite obtenir des renseignements au sujet de la somme (109 millions) versée au canton de Vaud par l'Etat français. Quel est le montant attribué à la Commune de Vallorbe et son impact en francs ou en pourcentage sur le transit frontalier.

M. S. **Costantini**, Syndic lui répond qu'effectivement, la rétrocession par la France à la Suisse puis aux cantons et aux communes de l'impôt frontalier concernant l'année 2018 est en cours. Il communiquera la somme exacte versée à notre localité lors de la prochaine séance du Conseil mais il peut déjà vous dire que le montant est supérieur à la somme initialement prévue qui figure à notre budget communal. C'est une très bonne nouvelle.

M. Cl. **Magnenat** tient à remercier la Municipalité pour l'extinction de l'éclairage public dans la nuit du 12 au 13 août dernier. Elle a spontanément répondu favorablement aux initiateurs du projet Perséide demandant une réduction de la pollution lumineuse dans le Nord-vaudois afin que les astronomes amateurs puissent mieux observer les étoiles filantes. En leurs noms à tous, un grand merci

M. L.-O. **Stramke** remercie d'emblée M. le Président pour son intervention au sujet de sa soirée de soutien organisé le 6 septembre prochain pour les élections fédérales. Il salue également sa coéquipière dans cette aventure, Mlle Maillard, et demande à celles et ceux qui souhaitent venir le vendredi 6 septembre sur l'île, de bien vouloir s'inscrire auprès de lui directement, ceci pour des raisons d'organisation.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie les conseillers pour la bonne tenue des débats et leur rappelle la prochaine séance, agendée au 28 octobre à 20h15.

Il est 21h07, la séance est levée.

Le Président :
Daniel Rosetti

D. Rosetti

La Secrétaire :
Francine Manière

F. Manière



Prochaine séance, lundi 28 octobre 2019 à 20 h 15